

Madame, Monsieur,

Vous allez prochainement être hospitalisé(e) au sein de notre établissement. Les praticiens, l'ensemble du personnel et la Direction vous remercient de votre confiance.

Vous devrez lire et **compléter les différents documents de ce dossier** ; ils vous renseigneront sur toutes les modalités à connaître ; également indispensables pour votre admission au sein de notre établissement.

Nous souhaitons que ce dossier contribue à renforcer votre confiance quant à la qualité et la sécurité des soins qui vous seront dispensés. Le parcours de soins vous sera proposé dès l'entrée en Clinique par l'équipe soignante, votre participation à la construction de ce dernier est très importante.

Pour votre dossier d'inscription, merci de fournir les documents suivants:

- Ce passeport renseigné et signé
- Copie de la **Pièce d'identité** (Carte Nationale d'Identité ou Passeport ou Titre de séjour)
- **Carte vitale et Attestation de la prise en charge à 100% Maternité**
- Copie de la carte **mutuelle** ou une attestation CSS
- Copie de la **Carte de Groupe Sanguin**
- Un **moyen de paiement** (chèquier, espèces, carte bancaire)

Pour la consultation avec l'anesthésiste, merci de rapporter les documents suivants:

- **Vos résultats d'examens et dossier médical** : bilan sanguin, carte de groupe, échographie, bilan cardiaque si applicable etc...
- Vos **ordonnances** de traitements en cours.

Pour réserver votre place, **un chèque de caution équivalent à 4 jours de séjour à l'ordre de la Clinique Sainte Thérèse** vous est demandé au moment de l'inscription.

Si Chambre Confort : Chèque de 956 €
Si Chambre Sérenté : Chèque de 1 436 €
Si Chambre Prestige : Chèque de 2 596 €

Si Chambre Double : Chèque de 300 € (pour couvrir les éventuelles prestations annexes)

VISITES AUTORISÉES de 14 h à 18 h pour la FAMILLE et les VISITEURS

CES HORAIRES DOIVENT ETRE RESPECTES POUR LE REPOS ET LA SECURITE DE LA MAMAN ET DU BEBE
POUR EVITER LES RISQUES D'INFECTIONS NOSOCOMIALES, LES FLEURS COUPEES OU EN POT SONT INTERDITES AU SEIN DE LA MATERNITE

- Il est interdit d'apporter ses bagages en salle d'accouchement
- Les enfants de moins de 15 ans ne sont pas autorisés à monter dans les étages excepté la fratrie du bébé
- Par mesure d'hygiène, seule 1 personne est admise en salle d'accouchement
- Une liste des différents ministres du culte est à votre disposition à l'accueil en cas de besoin
- La clinique décline toute responsabilité en cas de vols, de pertes, de détériorations d'objets personnels qui n'auraient pas été remis au coffre au moment de l'admission
- Pour la déclaration à la Mairie du 17^{ème} à faire dans les 5 jours, vous devrez vous munir de votre livret de famille (si vous êtes mariés) ou de la pièce d'identité du père et de la mère ainsi que du certificat d'accouchement que vous pourrez récupérer auprès des sages-femmes

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

(ETIQUETTE PATIENT)

Réserve à la Clinique



NOM DE NAISSANCE : NOM USUEL :

PRENOMS : DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

NUMERO DE TELEPHONE¹ :



Mon enfant sera déclaré sous le numéro de Sécurité Social de :

- La mère -> si oui numéro Sécurité Social :
- Le co-parent -> si oui numéro Sécurité Social :

Nous devons vérifier votre identité, merci **d'apporter votre titre**; sans cette pièce justificative nous pourrons annuler l'intervention.



Afin de limiter les risques liés à votre identification lors de votre prise en charge nous souhaitons **scanner/photocopier votre titre d'identité** dans notre logiciel de dossier patient accessible à tous les professionnels de votre prise en charge, conservé 20 ans.

Je suis d'accord Je refuse

Afin de permettre l'amélioration continue de nos prises en charge, autorisez-vous l'établissement à réaliser une enquête satisfaction via Merci Docteur et la HAS dans le cadre de l'enquête nationale E-Satis :

Je suis d'accord Je refuse

Adresse mail :

Gynécologue : Dr

Date du terme :

Nom de votre médecin traitant : Dr

Adresse de votre médecin traitant :

Pouvons-nous adresser votre compte-rendu d'hospitalisation à votre médecin traitant ? OUI NON

Dans le cadre de votre parcours de soin nous collectons vos données personnelles afin de pouvoir coordonner votre prise en charge médicale, soignante et administratives avec les différents acteurs de santé ; dans le respect du code de santé publique et du code de sécurité sociale. Pour exercer vos droits en lien avec la protection de vos données personnelles vous pouvez vous adresser à dpo.groupe@almaviva-sante.com

1: Conformément à la réglementation, nous vous informons que le numéro de téléphone ne sera utilisé que dans le seul cadre du parcours patient.

Pour information, pour se protéger des démarches téléphoniques abusifs, les consommateurs peuvent s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site www.bloctel.gouv.fr.

CHOIX DE PRESTATIONS HÔTELIÈRES

Clinique Sainte Thérèse | Maternité

9 rue Gustave Doré 75017 PARIS

Tél : 01 44 01 00 50

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nom du praticien :

Date d'entrée :



CLINIQUE
SAINTE THÉRÈSE

CHAMBRE PARTAGÉE	CHAMBRE PERSONNELLE	CHAMBRE PERSONNELLE (sous réserve de disponibilité)	
DUO	CONFORT	SÉRÉNITÉ	PRESTIGE

HÉBERGEMENT

Chambre partagée avec une autre patiente	✓			
Chambre personnelle de 10 à 12m ² et salle de bain de 3m ²		✓		
Chambre personnelle de 16m ² et salle de bains spacieuse de 5m ²			✓	
Chambre personnelle de 22m ² et salle de bains spacieuse de 5m ²				✓
Lit double ou canapé lit				✓

ÉQUIPEMENTS MIS À DISPOSITION

TV	✓	✓	✓	✓
Wifi illimité	✓	✓	✓	✓
Serviettes de bain	□ 8€	✓	✓	✓
Mini réfrigérateur			✓	✓
Peignoir	□ 8€		✓	✓
Coin Salon et courtoisie (café Nespresso et thé)				✓

RESTAURATION

Petit-déjeuner gourmand**	□ 15€		✓	✓
Petit-déjeuner invité				✓

SERVICES ET ACCESSOIRES

Trousse d'accueil / confort maman***	✓	✓	✓	✓
Trousse d'accueil / confort bébé***	✓	✓	✓	✓
Linge de toilette et chaussons	✓	✓	✓	✓
Couches pour le séjour	✓	✓	✓	✓
Lait pour nouveau-né si besoin	✓	✓	✓	✓
Matériel pour le change du nouveau-né	✓	✓	✓	✓
Soin lavant intime pour la maman	✓	✓	✓	✓
Matériel nécessaire à la protection intime de la maman	✓	✓	✓	✓
Cadeau de naissance	□ 25€		✓	✓
Séance de réflexologie	□ 90€			✓
Coffret Maman	□ 45€			✓
Formule souhaitée		□ 239€/jour*	□ 359€/jour*	□ 649€/jour*

* Tarifs TTC applicables au 01 Janvier 2026. Facturation à la journée, y compris le jour d'entrée et de sortie, quelle que soit l'heure d'entrée ou de sortie (décret n°2019-719). **Petit-déjeuner classique + une viennoiserie + un fruit. *** Produits cosmétiques.

Vous pouvez aussi bénéficier d'un lit invité dans votre chambre personnelle (50€ par nuit, petit-déjeuner inclus) et de repas invités (14€ par repas).

En signant ce document, je déclare être informé(e) :

- du tarif des prestations pour exigences particulières ci-dessus et demande expressément à bénéficier de la prestation souhaitée;
- que les chambres de type sérenité et prestige sont sous réserve de disponibilité à la date d'entrée dans l'établissement;
- que les tarifs de ces prestations seront à la charge du patient directement ou à celle de sa mutuelle le cas échéant ;
- qu'à défaut de choix, aucune prestation de confort ne sera proposée et des repas standards seront servis.

Qualité du signataire : Patient Autre (préciser le nom et la qualité

TARIFS TTC EN VIGUEUR AU 01/01/2025

Clinique Sainte Thérèse | Maternité
9 rue Gustave Doré, 75017 PARIS | Tél : 01 44 01 00 50



PRESTATIONS HÔTELIÈRES POUR EXIGENCES PARTICULIÈRES

Ces prestations sont proposées à la demande expresse du Patient. À défaut de choix, aucune prestation de confort ne sera proposée et des repas standards seront servis.

1. CHAMBRE DOUBLE (services à la carte)

Équipements mis à disposition	
TV	Inclus
Wifi illimité	Inclus
Serviettes de bain	8€
Peignoir	8€
Restauration	
Petit-déjeuner gourmand**	15€
Services et accessoires	
Trousse de confort***	Inclus
Chaussons	Inclus
Cadeau de naissance	25€
Séance de réflexologie	90€
Coffret Maman	45€

* Tarifs TTC applicables au 01 Janvier 2026. **Facturation à la journée, y compris le jour d'entrée et de sortie, quelle que soit l'heure d'entrée ou de sortie** (décret n°2019-719).

Vous pouvez aussi bénéficier d'un repas invité au prix de 14€.

Je soussignée Madame

Certifie,

1. Avoir été informée des tarifs applicables ainsi que des conditions de remboursement des frais d'hospitalisation par les caisses d'assurance maladie (et ma mutuelle complémentaire).
2. Avoir pris connaissance que les chambres de type sérénité et prestige sont sous réserve de disponibilité à la date d'entrée.
3. Avoir pris connaissance du montant des suppléments pratiqués pour chambre individuelle et souhaite une chambre type au tarif de € par jour dont le jour de sortie.
4. Avoir été informée que la clinique n'accepte que les prises en charge mutuelle qui couvrent la totalité des suppléments hôteliers et qu'en cas de prise en charge partielle, je devrais avancer les règlements de ces suppléments hôteliers pour les -quels une facture me sera délivrée pour me permettre d'être ensuite remboursée par ma mutuelle complémentaire.
5. Avoir été informée que la plupart des praticiens (Gynécologue Obstétricien, Anesthésiste, Pédiatre et éventuellement Ostéopathe), qui exercent au sein de la clinique sont autorisés par convention avec les caisses d'assurance maladie à pratiquer des dépassements d'honoraires que je devrais leur régler, par l'intermédiaire du secrétariat de la clinique, lors de ma sortie et pour lesquels une facture me sera remise afin de me faire rembourser par ma mutuelle selon les conditions particulières de mon contrat (les prises en charge des mutuelles pour les dépassements d'honoraires ne sont pas acceptées). Les dépassements d'honoraires du gynécologue obstétricien et de l'anesthésiste vous seront communiqués en consultation. Les dépassements d'honoraires des pédiatres sont fixés à 300 € (150€ consultation de naissance et 150€ consultation de sortie). Le tarif de la consultation de l'ostéopathe vous sera communiqué par le praticien directement.

Le montant de ces dépassements doit, conformément à la réglementation en vigueur, vous être communiqué, par écrit, par chacun des praticiens, préalablement à l'admission.

Je suis d'accord pour que ma présence soit communiquée en cas de demande de visite ?

O Oui / O Non

Fait à Le

Signature du patient :

4 sur 17

CONSENTEMENT ECLAIRE

Pour toute hospitalisation
Médecine – Chirurgie - Obstétrique

(ETIQUETTE PATIENT)

Réservé à la Clinique

Ce document a pour but de recueillir votre accord pour la réalisation des actes médicaux diagnostiques ou thérapeutiques vous concernant. Il ne constitue en aucun cas une décharge de responsabilité pour le médecin ou l'établissement.

Je soussigné(e) M.../Mme....., reconnaît avoir reçu de manière simple, loyale et intelligible, de la part des professionnels médicaux, lors des consultations toutes les informations préalables concernant :



- ✓ Le **risque infectieux** éventuel lié à une hospitalisation.
- ✓ Le type d'hospitalisation (**complète ou ambulatoire**).
Si concerné par un acte chirurgical, obstétrical, anesthésique :
- ✓ Les **bénéfices et les risques** de toute intervention chirurgicale, endoscopique, interventionnelle et les risques spécifiques de mon intervention ;
- ✓ Les bénéfices et les risques des différents modes d'anesthésie.

J'ai également été prévenu(e) qu'au cours de mon intervention, les praticiens peuvent se trouver en face d'une découverte ou d'un événement imprévu nécessitant des actes complémentaires ou différents de ceux initialement prévus.

J'ai eu la possibilité de poser des questions et les médecins concernés y ont répondu de façon complète et satisfaisante. J'ai bien compris les réponses qui m'ont été fournies et j'ai disposé d'un temps de réflexion suffisant pour prendre ma décision.



J'autorise l'équipe médicale et paramédicale à **pratiquer les actes diagnostiques ou thérapeutiques** qu'ils estimeraient nécessaires.

Oui Non



J'autorise les médecins à faire pratiquer des **analyses sanguines**.

Oui Non



si concerné(e)s J'accepte d'être **hospitalisé(e) en service ambulatoire** et rentrer le jour même chez moi accompagné(e)

Oui Non

Fait le _____ à _____

Signature

CONSENTEMENT ECLAIRE

SPECIFIQUE A LA CESARIENNE

(ETIQUETTE PATIENT)

Réserve à la Clinique

Votre gynécologue-obstétricien et l'équipe de sages-femmes de la clinique vous prendront en charge dans les meilleures conditions possibles. Si vous avez un projet de naissance spécifique, n'hésitez pas à en faire part à votre gynécologue ou à la sage-femme lors de la constitution de votre dossier à la clinique. Vous discuterez alors des possibilités de réalisation de votre projet au sein de la clinique.

Terme prévu de l'accouchement :

QU'EST-CE QU'UNE CESARIENNE ?

La césarienne permet l'accouchement par une incision de l'abdomen et de l'utérus, lorsque les conditions, chez la mère ou chez l'enfant, ne sont pas favorables à un accouchement par les voies naturelles. La césarienne est une intervention courante dont le déroulement est simple dans la majorité des cas.

COMMENT SE PASSE L'OPERATION ?

L'intervention est réalisée le plus souvent sous anesthésie locorégionale (péridurale ou rachianesthésie). Cependant une anesthésie générale est parfois nécessaire, selon votre cas et les décisions du chirurgien et de l'anesthésiste. L'ouverture de l'abdomen se fait par une incision horizontale le plus souvent. Parfois, une incision verticale est préférable du fait des antécédents ou de circonstances particulières. L'ouverture de l'utérus permet d'extraire l'enfant qui est confié à la sage-femme ou au pédiatre. Les parois de l'utérus et de l'abdomen sont ensuite suturées.

QUE SE PASSE-T-IL APRES UNE CESARIENNE ?

Les suites d'une césarienne et la durée d'hospitalisation sont un peu plus longues que celles d'un accouchement par les voies naturelles. Par contre, vous pourrez allaitez et vous occuper de votre enfant comme après un accouchement par voie basse. La césarienne n'empêche pas d'avoir d'autres grossesses ultérieurement. Il est cependant prudent d'attendre un an avant de débuter une nouvelle grossesse. En dehors de certains cas, un accouchement par les voies naturelles peut le plus souvent être envisagé pour les grossesses suivantes.

EXISTE-T-IL DES INCONVENIENTS OU DES RISQUES ?

La césarienne est une intervention courante dont le déroulement est simple dans la majorité des cas.

Certains risques peuvent être favorisés par votre état, vos antécédents ou par un traitement pris avant l'opération. Il est impératif d'informer le médecin de vos antécédents (personnels et familiaux) et de l'ensemble des traitements et médicaments que vos prenez, ainsi que vos allergies éventuelles.

En cours d'opération, des lésions d'organes de voisinage de l'utérus peuvent se produire de manière exceptionnelle : blessure de la vessie, des voies urinaires, de l'intestin ou des vaisseaux sanguins, nécessitant une prise en charge chirurgicale spécifique. Dans le cas exceptionnel d'hémorragie provenant de l'utérus pouvant menacer la vie de la patiente, une transfusion sanguine ou de produits dérivés du sang peut être rendue nécessaire. Dans cette situation, si les traitements médicaux et chirurgicaux spécifiques mis en œuvre pour traiter l'hémorragie sont inefficaces, il peut s'avérer nécessaire très exceptionnellement de réaliser une hystérectomie (ablation de l'utérus pour arrêter le saignement). Dans les suites de l'intervention, les premières 24 heures sont souvent douloureuses et nécessitent des traitements antalgiques. Parfois, un hématome ou une infection (abcès) de la cicatrice peuvent survenir, nécessitant le plus souvent de simples soins locaux. Il n'est pas rare qu'une infection urinaire survienne, généralement sans gravité, après une césarienne. Sauf cas particulier, un traitement anticoagulant est prescrit pendant la période de l'hospitalisation afin de réduire le risque de phlébite (formation d'un caillot dans une veine des jambes) ou d'une embolie pulmonaire. Il sera éventuellement poursuivi pendant un certain temps. Exceptionnellement, une hémorragie ou une infection sévère peuvent survenir dans les jours suivant l'opération et

nécessiter des traitements spécifiques, voire une ré intervention. Comme toute chirurgie, la césarienne peut comporter très exceptionnellement un risque vital ou de séquelles graves.

INFORMATIONS EN CAS DE CESARIENNE

Ces informations complètent celles apportées oralement par votre gynécologue afin de vous expliquer les principes, les avantages et les inconvénients potentiels de cette intervention.

EN PRATIQUE

- **Avant l'opération :**
 - Une consultation pré-anesthésique doit être réalisée systématiquement avant toute intervention
 - Vous serez hospitalisée la veille de la césarienne. Les sages-femmes effectueront un monitoring et une prise de sang ;
 - L'équipe vous indiquera le moment à partir duquel il vous faudra être à jeun ;
 - Après une prémédication éventuelle, vous serez conduite au bloc opératoire ;
 - Un ultime examen obstétrical est en général réalisé avant la mise en place de l'anesthésie ;
 - Une perfusion sera mise en place puis l'anesthésie sera réalisée.
 - En cas d'anesthésie générale, celle-ci sera débutée au dernier moment après les préparatifs de la césarienne.
- **Après l'opération :**
 - Vous serez surveillée quelques heures en salle de réveil ou en salle d'accouchement avant de retourner dans votre chambre ;
 - Il existe plusieurs prises en charge post-opératoires, notamment la réhabilitation précoce. L'anesthésiste vous les exposera lors de la consultation ;
 - Un petit drain (tuyau) est parfois mis en place pour quelques jours sous la paroi de l'abdomen ;
 - Un traitement anticoagulant peut être instauré dans les suites ;
 - La sortie a généralement lieu entre le 4e et le 7e jour post-opératoire.
- **Après le retour :**
 - Un saignement vaginal modéré est banal au cours de la période post-opératoire et peut durer jusqu'à 3 semaines ;
 - Des douches sont possibles quelques jours après l'opération mais il est recommandé d'attendre trois semaines avant de prendre un bain ;
 - Après votre retour à domicile, si des douleurs, des saignements, des vomissements, de la fièvre, une douleur dans les mollets ou toute autre anomalie apparaissent, il est indispensable d'en informer votre médecin.

Certains risques peuvent être favorisés par votre état, vos antécédents ou par un traitement pris avant l'opération. Il est impératif d'informer le médecin de vos antécédents (personnels et familiaux) et de l'ensemble des traitements et médicaments que vous prenez.

Je soussignée

Déclare avoir reçu une information spécifique et personnalisée concernant l'accouchement et ses risques associés, sur la possibilité de césarienne, sur le traitement qui sera mis en œuvre, informations que je considère comme loyales, simples, intelligibles et appropriées, me permettant de donner mon consentement éclairé.

Fait le



à

Signature

CONSENTEMENT ECLAIRE

SPECIFIQUE AU DECLENCHEMENT DU TRAVAIL

(ETIQUETTE PATIENT)

Réserve à la Clinique

QU'EST-CE QU'UN DÉCLENCHEMENT ?

Le déclenchement consiste à provoquer des contractions de l'utérus pour faire démarrer le travail (c'est-à-dire le processus qui aboutit à l'accouchement). Lorsqu'il n'y a pas de raison médicale pour provoquer l'accouchement, on appelle cela un déclenchement "de convenance" ou "de principe" ou encore un "accouchement programmé".

QUAND UN DÉCLENCHEMENT ARTIFICIEL DE L'ACCOUCHEMENT PEUT-IL ÊTRE ENVISAGÉ ?

Un déclenchement artificiel du travail peut vous être proposé pour une raison médicale ou être envisagé pour des raisons de convenance (sans indication médicale).

- **Déclenchement pour raison médicale**

Si le déclenchement artificiel du travail vous a été proposé pour une raison médicale, liée à votre état de santé et/ou à celui de votre enfant, des précisions vous ont été apportées par l'équipe médicale.

Même en dehors du cas d'une grossesse pathologique, deux situations peuvent conduire à envisager un déclenchement :

Grossesse prolongée (dépassemement de terme) : Le dépassement de terme peut constituer dans quelques cas un risque pour l'enfant. C'est pour cette raison que, si vous n'avez pas accouché à la date prévue du terme, on vous a proposé une surveillance régulière et éventuellement un déclenchement.

Rupture prématuée de la poche des eaux : La rupture prématuée de la poche des eaux avant le début du travail peut parfois entraîner une infection chez l'enfant. Pour cette raison, un déclenchement artificiel du travail est habituellement proposé après un certain temps d'attente sous antibiotiques déterminé par votre gynécologue.

- **Déclenchement « programmé » ou « de convenance »**

Lorsqu'il n'y a pas de raison médicale pour provoquer l'accouchement, un « déclenchement de convenance » encore appelé « Accouchement programmé » peut être envisagé après concertation avec votre médecin. Ce type de déclenchement ne peut être pratiqué qu'en fin de grossesse (à partir de la 39ème semaine, soit environ 8 mois et demi).

Si vous avez demandé un déclenchement de convenance, vous pouvez changer d'avis tant que le déclenchement n'a pas commencé. Il peut arriver que l'équipe médicale ne puisse pas pratiquer le déclenchement parce que toutes les conditions organisationnelles et de sécurité ne sont pas réunies.

EN PRATIQUE

- Vous serez admise à la maternité en général le matin même du déclenchement.
- La méthode de déclenchement la plus répandue comporte une perfusion d'ocytocine (le Syntocinon®), produit qui provoque des contractions, associée à une rupture artificielle de la poche des eaux. Certaines équipes utilisent d'autres techniques qui vous seront présentées lors de votre rencontre.

Cette feuille d'information ne peut sans doute pas répondre à toutes vos interrogations. Dans tous les cas, n'hésitez pas à poser à l'obstétricien ou à l'équipe médicale,

Toutes les questions que vous souhaitez.

Je soussignée

- Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations et accepte le déclenchement du travail s'il est nécessaire.
- Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations et souhaite un déclenchement de convenance.

Fait le



à

Signature

CONSENTEMENT ECLAIRÉ

Pour les soins de mon nouveau-né

(ETIQUETTE PATIENT)

Réservé à la Clinique

Ce document a pour but de recueillir votre accord pour la réalisation des soins sur votre nouveau-né. Il doit être signé des représentants légaux.

Tout nouveau-né doit bénéficier après la naissance de différents soins réalisés par l'équipe soignante et pédiatrique. Ils ont pour but la vérification de sa bonne adaptation à la vie extra utérine, le dépistage d'anomalies (malformations, infections, troubles métaboliques, etc.).

Tous les soins et examens vous seront expliqués avant qu'ils soient effectués. Pour certains, un consentement spécifique vous sera demandé. C'est le cas par exemple du test de dépistage néonatal (test de Guthrie)

Parent 1 :

Je soussigné(e) M.../Mme....., autorise les soins pour mon enfant à naître.

Fait le  à

Signature (parent 1 ou représentant légal) :



Parent 2 :

Je soussigné(e) M.../Mme....., autorise les soins pour mon enfant à naître.

Fait le  à

Signature (parent 1 ou représentant légal) :



INFORMATION SUR L'ANESTHESIE

Ce document est destiné à vous informer sur l'anesthésie, ses avantages et ses risques.

Nous vous demandons de le lire attentivement afin de pouvoir donner votre consentement à la procédure anesthésique qui vous sera proposée par le médecin anesthésiste-réanimateur.

Vous pouvez également poser à ce médecin des questions sur cette procédure. Pour les questions relatives à l'acte qui motive l'anesthésie, il appartient au spécialiste qui réalisera cet acte d'y répondre.

Qu'est-ce-que l'anesthésie ?

L'anesthésie est un ensemble de techniques qui permet la réalisation d'un acte chirurgical, obstétrical ou médical (endoscopie, radiologie, etc....) en supprimant ou en atténuant la douleur.

Il existe deux grands types d'anesthésie : l'anesthésie générale et l'anesthésie locorégionale.

- **L'anesthésie générale** est un état comparable au sommeil, produit par l'injection de médicaments, par voie intraveineuse et/ou par la respiration de vapeurs anesthésiques, à l'aide d'un dispositif approprié.
- **L'anesthésie locorégionale** permet, par différentes techniques, de n'endormir que la partie de votre corps sur laquelle se déroulera l'opération. Son principe est de bloquer les nerfs de cette région, en injectant à leur proximité un produit anesthésique local. Une anesthésie générale peut être associée ou devenir nécessaire, notamment en cas d'insuffisance de l'anesthésie locorégionale.
- La **rachianesthésie** et l'anesthésie **péridurale** sont deux formes particulières d'anesthésie locorégionale, où le produit anesthésique est injecté à proximité de la moelle épinière et des nerfs qui sortent de celle-ci.

Toute anesthésie, générale ou locorégionale, réalisée pour **un acte non urgent, nécessite une consultation, plusieurs jours à l'avance**, et vous reverrez l'anesthésiste avant votre intervention.

Comme l'anesthésie, les consultations sont effectuées par un médecin anesthésiste-réanimateur. **Au cours de la consultation et de la visite, vous êtes invité (e) à poser les questions que vous jugerez utiles à votre information.** Le choix du type d'anesthésie sera déterminé en fonction de l'acte prévu, de votre état de santé et du résultat des examens complémentaires éventuellement prescrits.

Le choix final relève de la décision et de la responsabilité du médecin anesthésiste-réanimateur qui pratiquera l'anesthésie.

Comment serez-vous surveillé(e) pendant l'anesthésie et à votre réveil ?

L'anesthésie, quel que soit son type, se déroule dans **une salle équipée** d'un matériel adéquat, adapté à votre cas et vérifié avant chaque utilisation. Tout ce qui est en contact avec votre corps est **soit à usage unique, soit désinfecté ou stérilisé**.

En fin d'intervention, vous serez conduit (e) dans une **salle de surveillance post interventionnelle** (salle de réveil) pour y être surveillé (e) de manière continue avant de regagner votre chambre. Durant l'anesthésie et votre passage en salle de surveillance post interventionnelle, vous serez pris (e) en charge par **un personnel infirmier spécialisé et qualifié, sous la responsabilité d'un médecin anesthésiste-réanimateur**.

Quels sont les risques de l'anesthésie ?

La grande majorité des anesthésies se déroule sans problème particulier ; toutefois, une anesthésie, même conduite avec compétence et dans le respect des données acquises de la science, comporte un risque. **Les conditions actuelles de surveillance de l'anesthésie et de la période du réveil permettent de dépister rapidement la survenue d'anomalies et de les traiter.**

Les complications graves de l'anesthésie (cardiaques, respiratoires, neurologiques, allergiques ou infectieuses) sont devenues très rares.

En dehors des complications graves, l'anesthésie et la chirurgie sont parfois suivies **d'événements désagréables**. Ces risques et inconvénients ne surviennent pas systématiquement. Ils sont aussi fonction de votre propre sensibilité, de votre état de santé, de la durée et du mode d'anesthésie.

Quels sont les inconvénients et les risques propres à l'anesthésie générale ?

Tous les symptômes cités sont habituellement passagers et leur persistance doit vous inciter à les signaler le plus rapidement possible :

- Il vous sera demandé **de respecter un jeûne et d'arrêter le tabac avant l'anesthésie** ; c'est une sécurité. Le jeûne permet d'éviter les accidents graves de passage de vomissement dans les poumons. Ces instructions sont donc impératives à respecter.
- Des **nausées et des vomissements** peuvent survenir au réveil.
- Une **rougeur douloureuse au niveau de la veine** dans laquelle les produits ont été injectés peut s'observer.
- L'introduction d'un tube dans la trachée (intubation) ou dans la gorge (masque laryngé) pour assurer la respiration pendant l'anesthésie peut provoquer des **maux de gorge** ou un enrouement au réveil.
- Des **traumatismes dentaires** sont également possibles. C'est pourquoi il est important de **signaler toute prothèse** ou toute fragilité **dentaire** particulière.
- La position prolongée sur la table d'opération peut entraîner des compressions, notamment de certains nerfs, ce qui peut provoquer un **engourdissement** ou, exceptionnellement, la paralysie temporaire d'un bras ou d'une jambe.

- Après une anesthésie générale, des souvenirs de la période opératoire peuvent subsister. Des **troubles de la mémoire ou une baisse des facultés de concentration** peuvent survenir dans les heures qui suivent l'anesthésie.

Des complications imprévisibles comportant un risque vital comme une allergie grave, un arrêt cardiaque, une asphyxie, sont extrêmement rares.

Quels sont les inconvénients et les risques propres aux anesthésies locorégionales ?

Toute anesthésie locorégionale peut s'avérer **incomplète et nécessiter un complément** d'anesthésie, voire une anesthésie générale. Cela justifie les mêmes **consignes de jeûne que pour une anesthésie générale**.

Au cours de certaines anesthésies du membre supérieur ou du thorax, **des complications respiratoires sont possibles. Toutes les techniques d'anesthésie locorégionale peuvent donner lieu à des complications graves mais rares** : paralysie et/ou insensibilité plus ou moins étendues, temporaires ou permanentes, accident cardiovasculaire, convulsions, blessure d'un organe proche. Comme pour les anesthésies générales, des nausées, des vomissements, des démangeaisons, des troubles passagers de la mémoire ou une baisse des facultés de concentration peuvent survenir dans les heures suivant l'anesthésie.

L'anesthésie de l'œil peut entraîner des effets indésirables spécifiques, tels qu'une diplopie (le fait de voir double) ou, plus rarement, une plaie oculaire. Des séquelles, passagères ou définitives, telles une baisse ou une perte de la vision, peuvent en résulter.

Les complications graves mais rares liées à l'anesthésie générale ou à l'anesthésie locorégionale ne sont pas les mêmes mais, selon les connaissances actuelles de la science, aucune technique ne paraît statistiquement plus risquée que l'autre.

Chacune de ces techniques a des avantages et des inconvénients spécifiques. Seul le médecin anesthésiste-réanimateur peut vous présenter les choix qui s'offrent à vous en fonction de votre cas individuel, toujours particulier.

CONSENTEMENT ECLAIRE

A L'ANESTHESIE

(ETIQUETTE PATIENT)

Réservé à la Clinique

Je soussignée Madame

Au cours de la consultation d'anesthésie du /..... /..... avec le Docteur :

- J'estime avoir été suffisamment informé(e) des avantages et des risques de l'anesthésie.
- J'ai pu poser toutes les questions que j'ai jugées utiles et j'ai bien compris les réponses qui m'ont été fournies.
- J'accepte les modifications de méthodes qui pourraient s'avérer nécessaires pendant l'intervention.
- J'estime avoir été suffisamment informé(e) du risque transfusionnel.
- J'ai pu poser toutes les questions que j'ai jugées utiles et j'ai bien compris les réponses qui m'ont été fournies.



J'accepte la transfusion de sang ou de dérivés sanguins jugés indispensables par le médecin anesthésiste réanimateur.

Oui

Non

Fait le  à



Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSFUSION AU COURS DE L'HOSPITALISATION

A quoi sert une transfusion ?

La transfusion est un traitement qui peut être nécessaire en cas de manque de globules rouges, de plaquettes, de facteurs de coagulation, de globules blancs.



Les globules rouges :

- Ils transportent de l'oxygène vers les tissus.
- Leur transfusion est notamment nécessaire en cas d'anémie importante.

Le plasma :

- Il permet la coagulation du sang.
- Leur transfusion est nécessaire dans le but de prévenir une hémorragie ou d'en faciliter l'arrêt.

Les plaquettes :

- Elles sont indispensables à la formation d'un caillot.
- Leur transfusion est nécessaire dans le but de prévenir une hémorragie ou d'en faciliter l'arrêt.

Les globules blancs :

- Ils contribuent à la défense contre l'infection.
- Leur transfusion est nécessaire lorsqu'ils sont pratiquement absents du sang.

Si votre état de santé nécessite une transfusion sanguine, vous devez être informé sur les avantages et les risques de la transfusion, ainsi que sur les examens à réaliser avant et après celle-ci. Le médecin qui prescrira cette transfusion vous en informera.



Consentement



Si vous devez être transfusé lors de votre séjour, **nous vous remettrons un document d'information et un formulaire de consentement** concernant la transfusion de sang ou de dérivés sanguins jugés indispensables par le médecin.

Cas particulier



Lors d'une intervention chirurgicale, il est possible que la décision de transfuser soit prise alors que vous serez anesthésié.



Si vous ne souhaitez pas recevoir de transfusion pensez à l'indiquer dans vos **directives anticipées** (droit du patient) et le signaler à votre équipe soignante.



Les risques de la transfusion

Des réactions peuvent survenir pendant et après la transfusion. *Exemple : urticaire, frissons, fièvre sans cause infectieuse.*

Les autres risques sont liés aux groupes sanguins et donc limités par nos mesures barrières :

- Votre **identité est vérifiée** tout au long de votre prise en charge,
- Votre **groupe sanguin est vérifié** à l'admission et avant toute transfusion,
- Nous réalisons différents **examens sérologiques** sanguins avant la transfusion programmée.

INFORMATIONS RELATIVES A LA PRISE DE MEDICAMENTS AU COURS DE L'HOSPITALISATION

Tout médicament peut provoquer des effets indésirables :



- Lorsque sa concentration est trop importante dans votre organisme
- Lorsque vous réagissez anormalement en sa présence
- En cas d'erreur d'utilisation d'un médicament



C'est pourquoi il est important de respecter les consignes de votre médecin et de l'équipe soignante et de ne pas modifier vous-même votre traitement, ni de prendre un autre médicament sans demander leur avis.

Afin de diminuer le risque d'effets indésirables :

- Vous devez emporter avec vous vos ordonnances (généraliste et spécialiste) !
- Vous devez informer le médecin et l'équipe soignante de tous les médicaments que vous prenez habituellement ou épisodiquement qu'ils soient ou non sur ordonnance (les collyres, les pommades, les compléments alimentaires...)
- Vous ne devez pas prendre de médicaments sans avis médical, même s'ils sont vendus en ville sans ordonnance



Vous devez respecter scrupuleusement les instructions données par le médecin ou l'équipe soignante (les quantités prescrites, les heures de prise...)



Vous devez avertir le médecin ou l'équipe soignante de toute modification de votre état de santé ou si vous ressentez tout phénomène inhabituel.



Vous pouvez demander conseil ou toute information concernant votre traitement au médecin ou à l'équipe soignante



Les signes les plus fréquemment observés d'effets indésirables sont :

- Une somnolence
- Une fatigue inhabituelle
- Des vertiges ou même une chute
- Des troubles digestifs (nausées, vomissements)
- Des crampes ou des douleurs musculaires inhabituelles
- Des saignements.



Les médicaments les plus à risque sont :

- Les anticoagulants oraux
- Les médicaments du diabète
- Les médicaments des affections cardiaques et vasculaires
- Tous les anti-inflammatoires, même ceux utilisés contre la douleur
- Les tranquillisants et les somnifères

A votre arrivée, votre traitement personnel médicamenteux sera mis en sécurité par le personnel soignant conformément au protocole de l'établissement. Il vous sera restitué à la sortie avec votre nouvelle ordonnance.

DESIGNATION DE VOTRE PERSONNE A PREVENIR & PERSONNE DE CONFIANCE

(ETIQUETTE PATIENT)

Réserve à la Clinique

La personne à prévenir : Tout patient doit désigner une ou des personnes à prévenir au cours de sa prise en charge.

Rôles et missions :

La personne à prévenir est contactée par l'équipe médicale et soignante en **cas d'événement(s) particulier(s)** au cours de votre séjour d'ordre organisationnel ou administratif. Exemples : *Transfert vers un autre établissement de santé, sortie de l'établissement etc.*



NOM :

PRENOM :

NUMERO DE TELEPHONE :

LIEN AVEC LE PATIENT :



La personne de confiance : Tout patient peut désigner une personne de confiance au cours de sa prise en charge.

Quel est son rôle ?

Accompagnement et présence aux entretiens médicaux ; aide à la prise de décision ; relai entre le patient et les soignants.

Elle sera consultée dans le cas où le patient serait hors état d'exprimer sa volonté ou de recevoir des informations.

Qui est-elle ?



Un proche



Un parent

Votre médecin traitant

Quand la désigner ?

À tout moment sur votre Espace Numérique en Santé ou **auprès de votre équipe soignante**

Pas de limitation de durée.

Révocable à tout moment.

Je souhaite désigner une personne de confiance : OUI

NON

Je soussigné(e) :

Nom d'usage, nom de naissance, prénoms :

Date et lieu de naissance :

Nomme la personne de confiance suivante

Nom d'usage, nom de naissance, prénoms :

Adresse :

Téléphone privé :

professionnel :

portable :

Email :

Lien avec le patient :

Je lui ai fait part de mes directives anticipées :

Oui

Non

Elle possède un exemplaire de mes directives anticipées :

Oui

Non

Fait le

A

Signature du patient :

Signature de la personne de confiance :



LES DIRECTIVES ANTICIPÉES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit pour vous, d'exprimer par écrit vos volontés sur les décisions médicales à prendre si un jour vous étiez en situation où vous ne pouvez plus vous exprimer. Elles permettront au médecin de connaître vos souhaits en matière de traitements ou actes médicaux.

1. Comment ça marche ?



Est-ce obligatoire de les rédiger ?

Non, toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées.

Quand les écrire ?

Quand vous le souhaitez. Elles peuvent être modifiées ou annulées à tout moment et n'ont pas de durée de temps.

Où et comment les rédiger ?

Vous pouvez les rédiger à partir des formulaires que notre établissement vous propose ou sur un papier libre.

2. Avec qui parler de vos directives anticipées ?



Votre médecin



Personne de confiance, proche, famille

A qui demander des conseils ?



Associations de patients

Toute autre personne avec qui vous souhaitez en parler et qui peut vous aider à réfléchir



Pensez à communiquer l'existence de vos directives anticipées



A qui les communiquer ?

Médecin

Personne de confiance

Proches, famille

3. Et après, où les conserver ?

Voici nos conseils :



1 exemplaire pour vous

1 exemplaire dans votre dossier médical

1 exemplaire chez votre personne de confiance / votre famille/ un proche

Validité des directives anticipées :

Le document doit être :

- Ecrit
- Daté
- Signé



Aujourd’hui, je décide ce que je souhaite pour demain

(ETIQUETTE PATIENT)

Réservé à la Clinique

VOUS AVEZ LE DROIT DE CHOISIR !



Les directives anticipées permettent au médecin de connaître vos souhaits en matière de traitements médicaux. Leur rédaction n'est pas obligatoire, c'est un acte libre. Cette déclaration écrite indique vos volontés si vous étiez dans une situation où vous ne pouvez plus vous exprimer ou d'une altération de votre état lors de votre séjour.



Toute personne majeure peut, si elle le souhaite, rédiger ses directives anticipées. Les directives peuvent être révisées et révoquées à tout moment. Si elle bénéficie d'un régime de protection légale (tutelle ou curatelle), elle doit demander l'autorisation du juge ou, le cas échéant, du conseil de famille.

- Cadre réglementaire :

 - Loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie
 - Loi du 2 février 2016 créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie

Mes directives :

Je soussigné(e) (Nom et prénoms) :

Né(e) le : à :

Domicilié(e) à :

Ai déjà rédigé mes directives anticipées : OUI NON

Mes directives anticipées sont connues de :

Médecin Personne de confiance Famille Proche

Veuillez indiquer ses coordonnées :

Nom, prénom :

Téléphone :

Adresse :



Mes directives anticipées sont enregistrées dans mon Espace Santé (ENS) sur mon Dossier Médical Partagé (DMP).

Si non, et que je souhaite rédiger mes directives anticipées : demander notre formulaire guidé (réanimation cardiaque, assistance respiratoire, transfusion, alimentation artificielle, hydratation artificielle...) ; ou faite-nous part de vos volontés :



Fait le

—
—
—
—
—
—

A

Signature

